ACT DIAG IMMO HSI MIDI PYRENEES
Immeuble Aurélien
29 avenue J.F. Champollion BP 43797
31037 TOULOUSE CEDEX 1

Dossier de diagnostics techniques

État du bâtiment relatif à la présence de termites



Référence ETATERMB-E5851063-2401 28 novembre 2024

Bien	Maison individuelle
Adresse	8 CHEMIN D'EMBROUYSSET 81270 ST SULPICE LA POINTE
Référence Cadastrale	B 924
Propriétaire	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE Batiment 19 Parc Club du Millenaire 1025 Avenue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER
Demandeur	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE Batiment 19 Parc Club du Millenaire 1025 Avenue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER

Absence d'indice d'infestation de termites dans le bâtiment.

Visité le 18 novembre 2024 par MARC BOUILLOT

Ce rapport original ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle.

Sommaire

Sommaire 2
État du bâtiment relatif à la présence de termites 3
A. Désignation du ou des immeubles bâtis 3
B. Identification du donneur d'ordre 3
C. Désignation de l'opérateur de diagnostic 3
D. Synthèse 4
E. Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas 4
F. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification 17
G. Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification 17
H. Moyens d'investigation utiles 17
I. Constatations diverses 17
J. Eléments complémentaires au constat 18
K. Nota 18
L. Cachet et signature 18
Annexe 1. Certificat de qualification 19
Annexe 2. Attestation d'assurance et sur l'honneur 20

État du bâtiment relatif à la présence de termites

Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation ; Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 24 décembre 2021 ; Norme NF P 03-201 de février 2016.

A Désignation du ou des immeubles bâtis

A.1 Localisation du ou des immeuble(s) bâti(s)

Type de bien	Maison individuelle
Nom	EMBROUYSSET
Adresse	8 CHEMIN D'EMBROUYSSET 81270 ST SULPICE LA POINTE
Référence Cadastrale	B 924
Propriété de	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE Batiment 19 Parc Club du Millenaire 1025 Avenue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER

Le site se situe dans une commune faisant l'objet d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme.

A.2 Désignation et situation du lot de (co)propriété

Informations collectées auprès du donneur d'ordre	
Traces de traitement antérieur	☐
Présence de termites déjà signalée dans le bâtiment	☐
Notice technique relative à l'article R112-4 du CCH si la date de dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux est postérieure au 01/11/2006	☐

B Identification du donneur d'ordre

Nom	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE
Adresse	Batiment 19 Parc Club du Millenaire 1025 Avenue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER
Qualité	
Accompagnateur	

C Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur	MARC BOUILLOT
Agence	ACT DIAG IMMO HSI MIDI PYRENEES (6004) Immeuble Aurélien 29 avenue J.F. Champollion BP 43797 31037 TOULOUSE CEDEX 1
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par	DEKRA CERTIFICATION Centre d'Affaires La Boursidière Rue de la Boursidière – Porte I - 92350 LE PLESSIS ROBINSON
Numéro de certification de validation	DTI1944
Date d'obtention	31 octobre 2022
Organisme d'assurance professionnelle	SMA BTP – 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15
Numéro de contrat d'assurance et date de validité	H98143W 7352000/2 148140 du 01/01/2024 au 31/12/2024

D Synthèse

Absence d'indice d'infestation de termites dans le bâtiment.

E Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

RDC						
Salle à manger (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Bois, Brut	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	PVC	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur D	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	PVC	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton, Carrelage	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	PVC	Absence d'indice			
Entrée (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Bois, Brut	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			

Mur C	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur D	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois	Absence d'indice			
Escalier	Ensemble de l'escalier	Bois	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton, Carrelage	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			

Séjour (1)

Zone (2)	UD	Revêtement et Support	Résultat (3) *	Catégorie de termite	Commentaires	Photo
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	PVC	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur D	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton, Carrelage	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois, PVC	Absence d'indice			

Cuisine 1 (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Plâtre, Polystyrène	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur D	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	PVC	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton, Carrelage	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	PVC	Absence d'indice			
Couloir (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur F	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur F	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur E	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur E	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur D	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			

Mur B	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois	Absence d'indice			
Mur H	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur H	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur G	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur G	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois, Brut	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton, Carrelage	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			

Cuisine 2 (1)

Zone (2)	UD	Revêtement et Support	Résultat (3) *	Catégorie de termite	Commentaires	Photo
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	Bois	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur D	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois, Brut	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			

Sol	Sol	Béton, Carrelage	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			
Débarras 1 (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Ciment	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Ciment	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Ciment	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Ciment	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			
Chambre (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	Bois	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur D	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			

Sol	Sol	Béton, Carrelage	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			
SDB (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	Bois	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Plâtre	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton, Carrelage	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			
WC (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton, Carrelage	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			
Garage 1 (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**

Plafond	Plancher haut	Brique, Brut	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Brut	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Brique, Brut	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Brut	Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	Métal, Peinture	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Brut	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Brut	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Métal, Peinture	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Métal	Absence d'indice			
Débarras 2 (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Bois, Brut	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Brut	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Brut	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Brut	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Brut	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Brique, Brut	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Métal, Peinture	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			
R+1						
Chambre 1 (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**

Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur C	Mur		Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	Peinture, Bois	Absence d'indice			
Mur D	Mur		Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Plâtre, Tapisserie	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Mur B	Mur		Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Sol	Sol	Tommette	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			

Dégagement (1)

Zone (2)	UD	Revêtement et Support	Résultat (3) *	Catégorie de termite	Commentaires	Photo
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur P	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur P	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur O	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur O	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur N	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur N	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur M	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur M	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur L	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur L	Plinthes	Bois	Absence d'indice			

Mur K	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur K	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur J	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur J	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur I	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur I	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur H	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur H	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur G	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur G	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur F	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur F	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur E	Mur	Brique, Plâtre, Papier peint	Absence d'indice			
Mur E	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur D	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Papier peint, Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Escalier	Ensemble de l'escalier	Bois	Absence d'indice			
Escalier	Ensemble de l'escalier	Béton	Absence d'indice			
Sol	Sol	Bois, Sol PVC	Absence d'indice			

Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			
Chambre 2 (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Tapisserie	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Bois, Brut	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Tapisserie	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Bois, Brut	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Tapisserie	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Bois, Brut	Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Tapisserie	Absence d'indice			
Mur D	Plinthes	Bois, Brut	Absence d'indice			
Sol	Sol	Bois	Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			
Chambre 3 (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Tapisserie	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Tapisserie	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Bois	Absence d'indice			

Mur C	Mur	Brique, Tapisserie	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Fenêtre	Ensemble de la fenêtre	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Tapisserie	Absence d'indice			
Mur D	Plinthes	Bois	Absence d'indice			
Sol	Sol	Bois	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			
SBD (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton, Carrelage	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			
WC (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			

Mur D	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Carrelage	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois, Brut	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton, Carrelage	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			
Chambre 4 (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur B	Plinthes	Bois, Brut	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Bois, Brut	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur D	Plinthes	Bois, Brut	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Bois, Brut	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Double porte	Ensemble de la porte	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton, Moquette	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			
Chambre 5 (1)						
Zone (2)	**UD**	**Revêtement et Support**	**Résultat (3) ***	**Catégorie de termite**	**Commentaires**	**Photo**
Plafond	Plancher haut	Plâtre	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			

Mur B	Plinthes	Bois, Brut	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur C	Plinthes	Bois, Brut	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur D	Plinthes	Bois, Brut	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Papier peint	Absence d'indice			
Mur A	Plinthes	Bois, Brut	Absence d'indice			
Porte	Ensemble de la porte	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Double porte	Ensemble de la porte	Bois, Peinture	Absence d'indice			
Sol	Sol	Béton, Moquette	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			

R+2

Grenier (1)

Zone (2)	UD	Revêtement et Support	Résultat (3) *	Catégorie de termite	Commentaires	Photo
Plafond	Plancher haut	Bois, Brut	Absence d'indice			
Escalier	Ensemble de l'escalier	Bois	Absence d'indice			
Mur D	Mur	Brique, Brut	Absence d'indice			
Mur A	Mur	Brique, Brut	Absence d'indice			
Mur B	Mur	Brique, Brut	Absence d'indice			
Mur C	Mur	Brique, Brut	Absence d'indice			
Sol	Sol	Bois	Absence d'indice			
Menuiseries / Huisseries	Menuiseries	Bois	Absence d'indice			

Légende	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment
(2)	Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes ...
(3)	Mentionner les indices ou absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature

*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites

F Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Étage	Nom du local/Partie d'ouvrage	Justification	Photo
RDC	Garage 2	Certaines parties du bâtiment étant condamnées, le contrôle exhaustif des locaux n'a pu être réalisé.	

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour ces bâtiments, parties de bâtiments et éléments que nous pourrons contrôler lorsqu'ils seront rendus accessibles.

G Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Les résultats de ce repérage ne se rapportent qu'aux éléments visibles et accessibles lors de l'intervention.

Les parties encastrées et les surfaces au contact des maçonneries des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments suivants ne sont pas contrôlables sans travaux destructifs non compris dans notre mission pour les éléments de menuiserie suivants : bois de structure, porte, porte-fenêtre, fenêtre, bâti de fenêtre, bâti de placard, bâti de porte intérieure et extérieure.

La présence de revêtements de sol (moquette collée, revêtement de sol collé, parquet flottant) ne permet pas le contrôle exhaustif des planchers et vides de structures.

La face arrière, les tasseaux de fixation, les surfaces et le vide de structure des éléments suivants ne sont pas contrôlables sans travaux destructifs : plinthes, soubassement / cimaise / bardages / lambris…

Les parties enterrées des arbres, souches et végétaux ne sont pas contrôlables sans travaux destructifs.

Terrain non entretenu ou végétation trop dense pour pouvoir mener à bien notre mission.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour ces ouvrages, parties d'ouvrages et éléments que nous pourrons contrôler lorsqu'ils seront rendus accessibles.

H Moyens d'investigation utiles

Conformément à la norme NF P 03-201 (février 2016), l'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du site désigné ci-dessus vis-à-vis des **termites**.

Le bâti a fait l'objet d'un examen visuel et d'un sondage des bois non destructif par poinçonnage (sauf parties déjà altérées ou dégradées) des parties visibles et accessibles, à l'exclusion de tout autre moyen et méthode. Les parties cachées ou inacessibles dont l'examen n'a pas été réalisable et qui ont été repérées sont mentionnées dans la suite de ce rapport.

Les parties visitées et les éléments examinés sont ceux accessibles le jour de la visite et n'obligent pas le contrôleur à détériorer ou déposer les revêtements fixés, doublages, habillages, lambris, coffrages, ni déplacer le mobilier.

Le seul moyen de déterminer l'étendue d'une infestation ou son état d'activité est de procéder à des sondages destructifs qui ne sont pas compris dans cette prestation. Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les bâtiments, parties de bâtiments, ouvrages ou parties d'ouvrages et éléments non accessibles du fait de l'absence de moyens d'accès ou de leur encombrement le jour de la visite, que nous pourrons contrôler lorsqu'ils seront rendus accessibles.

Outils : lampe, poinçons, ciseaux à bois et lames plates.

I Constatations diverses

Absence d'indice d'infestation de termites aux abords du bâtiment.

Indices d'infestation de termites souterrains dans les abords	☐
Indices d'infestation de termites de bois sec dans les abords	☐
Indices d'infestation d'autres agents de dégradation du bois	☑

Type d'infestation	Insectes à larves xylophages
Localisation globale	Généralisé
Infiltration d'eau constatée / locaux très humides ?	☐
Éléments extérieurs constatés aux abords du bâtiment	Bois entreposé au sol Souches Arbres sur pied

NOTE: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises.
Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

J Eléments complémentaires au constat

Accès et état du local

Le jour de la visite, le bien était meublé et/ou encombré, ce qui n'a pas permis le contrôle exhaustif des locaux	☐
L'accès est non sécurisé au-delà de 3 mètres	☐
L'accès est non sécurisé car une partie du bâtiment est effondrée	☐
Des documents ont-ils été remis	☐
Travaux récemment réalisés ?	☐

K Nota

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 27 mai 2025.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

L Cachet et signature

Signature et Cachet de l'entreprise



Date de visite : 18/11/2024
Date d'établissement du rapport :

Fait à TOULOUSE le 28/11/2024
Référence: ETATERMB-E5851063-2401
Nom du diagnostiqueur : MARC BOUILLOT
Durée de la visite : 60 minutes

Mention finale

Lorsqu'une infestation de termites (même sans activité apparente) est constatée, seul un certificat de traitement anti-termites sous garantie peut attester de l'absence de termites dans le bâtiment. Il appartient au propriétaire de l'immeuble de fournir ce certificat de traitement.

Note : dans le cas de présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Note : conformément à l'article L.271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

ANNEXE 1 Certificat de qualification



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Marc BOUILLOT

est titulaire du certificat de compétences N°**DTI1944** pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 25/09/2022 au 24/09/2029
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante sans mention du 05/09/2022 au 04/09/2029
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante avec mention du 05/09/2022 au 04/09/2029
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine) du 31/10/2022 au 30/10/2029
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique du 26/09/2022 au 25/09/2029
Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 26/09/2022 au 25/09/2029
Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Etat de l'installation intérieure de gaz du 22/11/2022 au 21/11/2029
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 17/12/2023 au 16/12/2030
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification.
Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

Yvan MAINGUY
Directeur Général Le Plessis-Robinson, le 01/07/2024

Diagnostiqueur immobilier certifié* DEKRA Certification

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES
Accréditation n° 4-0081
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS – www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursidière - Porte I - Rue de la Boursidière - 92350 Le Plessis-Robinson – France

ANNEXE 2 Attestation d'assurance et sur l'honneur

SMA BTP

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :
N° de sociétaire : H98143W
N° de contrat : 7352000/2 148140
N° de SIREN : 433 250 834

DEKRA INDUSTRIAL SAS
PA LIMOGES Sud orange
19 rue Stuart Mill
CS 70308
87008 – LIMOGES CEDEX

ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2024 au 31/12/2024

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE, numéro **H98143W 7352000/2 148140.**

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité civile

Les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Contrôleur technique.

 Agréé par décision du 26 juillet 1982 au tire des dispositions du décret 78.1146 pour l'intégralité du domaine objet de l'obligation d'assurance instituée par la Loi n° 78.12 du 4 janvier 1978 et à tous les textes suivants qui sont venus le préciser ou le modifier. Conformément à la norme NF P03-100 du 20 septembre 1995 et aux dispositions législatives et règlementaires qui figurent aux articles L 111-23 à L 11-26 et R 111-29 à R 111-42 du Code de la Construction et de l'Habitation.

- Activités de maîtrise d'œuvre et bureau d'étude technique pour la réalisation d'ouvrages et d'installations d'assainissements destinés à desservir des bâtiments dans le domaine de l'industrie et des collectivités.

- Activités de maîtrise d'œuvre en installations thermiques et climatiques.

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le Code des assurances au capital de 12 000 000 euros - RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

1/4

- Activités de coordinateur et maîtrise d'œuvre SSI.

- Contrôle dans tous les domaines de la construction, de la prévention, de la sécurité, de la fiabilité, de la coordination, de l'assistance, de la maintenance, comportant toutes opérations, missions et prestations de conseils, audits, études, expertises, analyses, diagnostics, enquêtes, constats, contrôles, vérifications, formation, information, y compris les diagnostics et contrôles de présence de plomb, radon et insectes, et ce sur tous biens meubles et immeubles, y compris les ouvrages de génie civil, les équipements, les installations, les remontées mécaniques, les systèmes de sécurité incendie, les navires notamment pour la délivrance de certificats sanitaires, et y compris leurs implications sur l'environnement.

- Conseils et accompagnement amiante et plomb, Stratégie de Prélèvements, Prélèvements et Analyses de tout type de matériaux, air, sols, boues, Rapports d'analyses Surveillance de l'air sur le lieu du travail, logiciels de suivi des analyses et des données de chantier.

- Formation, information, animation, assistance à destination du personnel des entreprises dans les domaines suivants : système sécurité incendie, hygiène et sécurité dans le travail, plans de prévention, audit de conformité du patrimoine bâti, coordination sécurité-santé, mines et carrières.

- Coordinateur « sécurité protection de la santé », coordination SSI, examinateur « qualitel », chargé de sécurité pyrotechnique, mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments et des réseaux aérauliques.

- Assistance, conseils, audits, études, dans les domaines suivants : sûreté de fonctionnement d'équipements et installations, ingénierie qualité, optimisation de la performance en production et maintenance.

- Études, formations, informations et assistances techniques, administratives et financières aux maîtres d'ouvrages dans les domaines liés à l'environnement (eau, air, sol, déchets).

- Missions d'assistance à maitrise d'ouvrage, de maitrise d'ouvrage déléguée, et missions Amose selon les articles 5 et 6 de l'Ordonnance 2018-937 du 30 octobre 2018.

- Développement et vente, avec installation, formation et maintenance, de logiciels et progiciels pour la gestion technique et administrative des parcs immobiliers et mobiliers des secteurs publics et privés.

- Soutien au développement de l'activité de contrôle des appareils de radiographie des cabinets dentaires.

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le Code des assurances au capital de 12 000 000 euros - RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

SMA BTP

2- GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre dont	
Dommages corporels	15 000 000€ par sinistre
Dommages matériels et immatériels	15 000 000€ par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000€ par sinistre

SMA BTP

3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées aux paragraphes 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre et par an dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	5 000 000 € par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux dus ou liés à l'amiante	1 000 000 € par sinistre et par an
Responsabilité environnementale (*pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période*)	150 000 € par sinistre et par an

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Il est précisé que le contrat susvisé n'a fait l'objet à la date de l'émission de l'attestation d'aucune suspension de garantie pour non-paiement de prime ou procédure de recouvrement.

Fait à Paris
Le 05/12/2023.

Le Président du Directoire



SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le Code des assurances au capital de 12 000 000 euros - RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

DEKRA

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. **Nicolas BOUVIER agissant en qualité de représentant légal de la société DEKRA France** inscrite sous le numéro SIREN 411 768 831 RCS. Nanterre **laquelle est Présidente de la Société DEKRA Industrial**, Société par actions simplifiée au capital social de 25 060 000 € ayant son siège social à LIMOGES (87000) - Parc d'activité de Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill immatriculée sous le numéro SIREN 433 250 834 RCS Limoges, déclare sur l'honneur que :

la société **DEKRA Industrial** susvisée pour l'établissement des rapports et constats définis aux 1° à 4°, 6° et 7° de l'article L 271-4 ainsi qu'à l'article L 126-26 du code de la construction et de l'habitation, est en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du même code et qu'elle:

- dispose des moyens en matériel et en personne appropriés,
- emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R271-1 du code de la construction et de l'habitation,
- est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir des conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R271-2 du code de la construction et de l'habitation,
- n'a aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés que ce soit avec le propriétaire, son mandataire, ou toute autre entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Etabli au PLESSIS ROBINSON, le 02 janvier 2024

Pour servir et valoir ce que de droit

Pour DEKRA Industrial
Nicolas BOUVIER représentant DEKRA France
La Présidente

Nicolas Bouvier